

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la désaffectation et le déclassement du domaine public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes d'une partie de la parcelle cadastrée section AK N° 22, en vue de sa vente à la Société DESIGN CONCEPT IMMOBILIER

Il est rappelé que la société DESIGN CONCEPT IMMOBILIER se porte acquéreur de l'immeuble « Hôtel Consulaire » situé 317 boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône, d'une partie de la parcelle cadastrée section AK numéro 22, d'une superficie d'environ 1.682 m² et de 14 places de stationnement en sous-sol N-1 de l'immeuble « Gambetta 2 » situé 282 boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône.

La conclusion de cette cession nécessite la désaffectation et le déclassement du domaine public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes de la partie de la parcelle cadastrée section AK numéro 22 sur la commune de Villefranche-sur-Saône, d'une superficie d'environ 1.682 m².

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes de la partie de la parcelle cadastrée section AK numéro 22 sur la commune de Villefranche-sur-Saône, d'une superficie d'environ 1.682 m² ;
- donner tout pouvoir à Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND